

Un Contrôleur entretien et travaux neufs (H/F)

Le contrôleur entretien et travaux neufs est affecté à l'Agence Départementale d'Aménagement, Direction routes et aménagement. Sous l'autorité hiérarchique du Responsable de l'ADA, il est chargé sur son secteur de participer à la gestion du domaine public routier et d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux départementaux.

GRADE MINIMAL : Adjoint technique principal 2^{ème} classe

GRADE MAXIMAL : Technicien principal 1^{ère} classe

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Verdun

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux des opérations d'investissement et d'entretien routier

- Participer aux différentes phases des projets
- Participer aux opérations d'acquisitions foncières liées aux travaux
- Proposer et étudier les projets d'initiative locale et les aménagements de sécurité
- Organiser, planifier et proposer les commandes et assurer le suivi des prévisions de consommation des crédits
- Assurer les suivis administratifs, financiers et techniques du chantier
- Gérer les relations avec les prestataires annexes aux travaux (laboratoires, géomètres, concessionnaires, Déclaration d'intention de commencement de travaux...)

2- Assurer la circulation et la sécurité des usagers

- Veiller à la signalisation de chantiers
- Signaler au contrôleur d'exploitation toute remarque relative à l'entretien et à la sécurité du réseau routier
- Préparer, proposer et veiller au respect des arrêtés et dossiers d'exploitation sous chantier

3- Assurer la connaissance et la maintenance du patrimoine routier

- Faire des propositions de programmes d'entretien à court et moyen termes en relation avec le contrôleur d'exploitation
- Assurer les visites périodiques d'ouvrages d'art
- Participer à la mise à jour et à l'alimentation des éléments de connaissances du patrimoine routier

4- Participer à la gestion du domaine public routier

- Gérer les procédures administratives et techniques liées aux dégâts occasionnés au domaine public par des tiers
- Proposer et gérer les autorisations d'occupation du domaine public (temporaires, permanentes, conventions..)

5- Participer aux astreintes d'été et d'hiver

- Astreinte d'hiver : en qualité de permanent ; en qualité de Responsable d'Intervention : à raison d'1 semaine sur 3 environ durant la période de viabilité hivernale.
- Astreinte d'été : en qualité de permanent : couvrant l'ensemble du réseau routier départemental, à raison de 4 semaines par an environ

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Environnement réglementaire et technique des opérations routières, Règlementation et normes de santé, sécurité et conditions de travail, Procédures budgétaires et passation des marchés publics

Compétences professionnelles : Capacité d'analyse, Savoir élaborer un diagnostic, Maîtrise des Logiciels Excel et Word, Méthodologie de conduite d'opération

Attitudes professionnelles : capacité de dialogue, de négociation et de synthèse, Disponibilité, Méthode, Rigueur

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

Présence sur chantier ou sur voie publique, Permis B, Travail en extérieur pour partie

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative ou attestation de réussite au concours) à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr

*Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Cathy MOUGENOT,
Responsable de l'ADA de Verdun au 03.54.61.04.10*